

Les subsides

revenu minimum raisonnable. Or, pour cela, tout le monde est d'accord. On y dit aussi que les dispositions et les possibilités offertes aux Canadiens devraient être suffisamment intéressantes pour leur assurer un revenu. Les Canadiens devraient être en mesure, à leur retraite, de conserver pratiquement le même niveau de vie que pendant leur vie active.

Voici la brochure en question, monsieur le Président, et les renseignements qu'elle renferme. Le sectarisme du parti d'en face saute aux yeux. Ses députés ne savaient pas trop qui souscrivait à telle ou telle proposition. A la fin de la brochure, figure une proposition qui intéressait spécialement les libéraux. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit que le problème avait trait à la protection. Elle a donc deux solutions: augmenter les prestations du RPC ou rendre les régimes privés obligatoires. Voilà la question qui a vraiment donné lieu à la publication du Livre vert puis à la création du groupe de travail parlementaire. Je suis persuadé que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'attendait pas d'idées nouvelles de la part du groupe de travail mais espérait qu'il endosse l'un ou l'autre volet de sa proposition.

Le groupe de travail a donc été mis sur pied. Après une année de dur labeur il a publié son rapport. Qu'en était-il? D'abord, c'était encore une fois un document imprimé sur papier glacé, mais en bleu. Les journalistes du domaine social l'ont qualifié de conservateur. J'ignore si cette épithète concernait la teneur du rapport ou sa couleur. Quoi qu'il en soit, on en a dit beaucoup de bien. Le groupe de travail a fait du bon travail en ce qu'il a recommandé un régime englobant tous les Canadiens. Mais il ne s'était pas conformé au vœu de M^{me} le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le groupe de travail n'a pas retenu l'idée de rendre les régimes de retraite obligatoires ni celle d'augmenter les prestations du Régime de pensions du Canada pour qu'elles atteignent 50 p. 100 du salaire moyen dans l'industrie. Je comprends fort bien pourquoi il ne l'a pas fait mais je reviendrai là-dessus plus tard.

Madame le ministre a réagi au rapport en déplorant qu'il n'y soit pas question de protection. Pourtant le groupe avait trouvé une solution très efficace à ce problème, au contraire. Ainsi que l'a signalé le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald), il présentait des solutions très originales en faveur des personnes à revenu modeste.

Après un certain laps de temps, le ministre des Finances (M. Lalonde) a présenté son budget, imprimé lui aussi sur du beau papier glacé. La page de couverture est surtout en brun cette fois mais arbore aussi toutes sortes de couleurs vives. En médaillon, on peut y admirer un couple heureux à l'aube de sa retraite. Le document est de nouveau un ramassis de belles paroles et de vœux pieux auxquels nous sommes habitués, mais il ne touche pas au fond de la question. Les propositions ne prévoient pas de protection digne de ce nom pour les personnes âgées. Elles en sont même très loin. Celle qui vise à relever la pension de \$50 par mois au bout d'un an n'empêchera pas quelque 600,000 personnes âgées, pour reprendre les mots de la représentante de Kingston et les Îles, d'avoir un revenu inférieur de \$2,000 au seuil de la pauvreté.

Nous avons pour gouvernement un marchand d'illusions, habile à poser des écrans de fumée. Ce n'est pas très sérieux. Nous pourrions reprendre la question de Mondale au sénateur Hart: «Où est l'essentiel de votre programme?» En effet, à quoi

tient son programme, où est cette fameuse loi? Le gouvernement pourrait assurément la proposer, monsieur le Président. Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Campbell), que je respecte, était gêné de ne trouver pour toute excuse que des balivernes comme celle-ci: «L'opposition retarde l'adoption de l'autre projet de loi; nous ne pouvons donc présenter cette mesure essentielle». C'est de la foutaise!

Je voudrais revenir sur la raison pour laquelle le groupe de travail n'a pas comblé les vœux du ministre qui souhaitait porter les prestations du Régime de pensions du Canada à 50 p. 100 du salaire moyen dans l'industrie. Cette recommandation se trouvait dans le rapport minoritaire. La raison est bien simple et les Canadiens la comprendront facilement: à l'heure actuelle, les cotisations au Régime de pensions du Canada coûtent en moyenne aux travailleurs 3.6 p. 100 de leur revenu, somme dont ils assument 1.8 p. 100 alors que l'employeur paie en général l'autre moitié. Les travailleurs indépendants paient le montant intégral de la cotisation. Mais il ne s'agit pas d'un vrai coût. Si le Régime de pensions du Canada était financé comme il se doit, il coûterait 10 p. 100 de son revenu au travailleur moyen. On est en droit de se demander d'où vient cet argent. Pour le moment, nous le transmettons aux générations futures. Avec la contribution de 3.6 p. 100 au RPC, nous ne couvrons pas les frais réels. Je vous le dis, monsieur le Président, c'est la meilleure affaire que les Canadiens aient jamais faite.

Le Nouveau parti démocratique adoptant la recommandation du Conseil du travail du Canada, propose de porter le montant à 50 p. 100 du salaire moyen versé dans l'industrie, mais cela revient à 20 p. 100 des véritables frais à long termes. Les membres du groupe d'étude n'étaient pas disposés à voir un jeune contribuable déjà chargé d'une hypothèque sur sa maison et d'une famille à élever, payer 20 p. 100 de son revenu, somme devant être transmise à la même génération. Il y avait consensus dans tout le pays. Seules les personnes qui ne se préoccupaient pas des frais le voulaient. Je me souviens d'avoir abordé la question devant un groupement syndical de Calgary. Voici ce qu'on m'a répondu: «Les frais ne me préoccupent pas. La provenance de l'argent, c'est votre problème.» Le groupe d'étude ne pouvait vraiment pas admettre ce genre d'attitude.

Et l'autre proposition que le ministre voulait nous faire accepter? Il s'agissait de charger le secteur privé de s'occuper des pensions. Au Canada, la majorité des petites entreprises n'offrent pas de régime de pension. Il est vrai que ce secteur est actuellement dans une mauvaise passe. Les petites entreprises canadiennes fournissent 80 p. 100 des emplois. Je crois que ce chiffre est assez exact. Le groupe d'étude n'était pas disposé à imposer des frais supplémentaires à ce segment des milieux d'affaires, car les petites entreprises ont déjà assez de difficultés avec les impôts, avec toute la paperasserie à remplir pour Statistique Canada, et ainsi de suite. Ce n'était pas le moment. Il faut donner l'occasion aux petites entreprises d'offrir des régimes de pensions par l'intermédiaire des propositions faites dans le rapport du groupe d'étude.

La majorité des membres trouvaient qu'en principe, il faudrait encourager les citoyens à s'occuper eux-mêmes de leur pension. Il faudrait leur faciliter la tâche. Il ne faut pas imposer des règlements stricts ni imposer des frais élevés à une génération pour en faire profiter une autre.